

Votre N° d'inscription donné par le site

FICHE D'INSCRIPTION AU CONCOURS DE LONGS MÉTRAGES (sup. À 31 min) 2023

Sauf objection de votre part, votre film sera diffusé en mode «**Sécurisé** » (via un lien sur notre site) pendant la durée du Festival (*Si objection écrire NON sur le pointillés*)

1 - TITRE DU DOCUMENTAIRE

.....

2 - ANNÉE DE LA PRODUCTION.....

3 – IDENTIFICATION

Nom de la production

Adresse de la production

Mail de la production

Téléphone de la production

Nom de l'auteur ou réalisateur

Adresse de l'auteur ou réalisateur

Mail de l'auteur ou réalisateur

Téléphone de l'auteur ou réalisateur

4 – DOCUMENTS A JOINDRE A LA FICHE D'INSCRIPTION EN VUE DE PUBLICATION SUR LE PROGRAMME DU FESTIVAL

A- Décrire le synopsis de l'œuvre en quelques lignes (max 3 lignes), à des fins d'édition sur le programme du Festival.

B- Joindre une photo du film ou de l'auteur pour publication sur le programme.

6- ACCEPTATION DU RÈGLEMENT AU CONCOURS

Je soussigné déclare accepter le règlement ci-dessous de GALATHEA, Festival international du monde marin, 2023

SIGNATURE OBLIGATOIRE

Règlement du Concours Courts et Longs Métrages 2023

Pour toute inscription, vous devez vous inscrire via le site, lequel va vous attribuer un numéro

L'inscription au concours est gratuite. Elle implique automatiquement, pour le producteur et l'auteur, l'accord et l'acceptation de toutes les règles de la compétition telles qu'indiquées ci-dessous par l'organisation.

Les œuvres présentées au concours ne devront pas être antérieures à 2021.

Les œuvres antérieures à 2021 peuvent être projetées au public hors compétition.

Le Concours Vidéo GALATHEA, Festival international du monde marin d'Hyères est ouvert

aux amateurs et aux professionnels

DEUX CATEGORIES DE VIDEOS DISTINCTES SONT EN COMPETITION

1- Catégorie Court Métrage

La durée du court métrage sera **inférieure à 30 minutes**.

Dans cette catégorie, les images sous-marines doivent représenter un minimum de **30%** de la durée totale de la vidéo.

2- Catégorie Long Métrage

Les films présentés doivent être en version française.

La durée des documentaires sera **supérieure à 31 minutes** et ne devra pas excéder 90 minutes.

Dans la catégorie long métrage / documentaire, les images sous-marines doivent représenter un minimum de **30%** de la durée totale du film.

Tous les genres (news, reportage, animalier, animation, éducation, recherche, etc.) sont acceptés et peuvent être candidats à cette catégorie.

Présélections

Les œuvres en compétitions sont soumises à une présélection par le jury qui décidera ou non de sa mise en compétition. Les organisateurs du Festival pourront éventuellement choisir certains films qui n'auraient pas été sélectionnés pour la compétition afin de les présenter hors compétition en projection publique (ex. : cas d'un excellent film antérieur à 2021).

Ces films seront inscrits au programme officiel.

Les copies des œuvres pour participer à la présélection devront parvenir au secrétariat du festival le plus tôt possible, et **avant le 24 septembre 2023**.

Pour votre DOCUMENTAIRE

Taille image : **Full HD soit 1920 x 1080**

Format : **mp4 ou .mov (codec H264)**

Les vidéos présentées au concours pourront être envoyés, selon 2 options :

- galatheaconcours.videos@gmail.com par wetransfer ou smash
- Clé USB 3

*Toute inscription non accompagnée de son formulaire **et de son TEASER** ne sera pas prise en compte*

Note

Les organisateurs du concours prendront le plus grand soin des fichiers numériques soumis à la compétition. Cependant, les organisateurs ne seront pas tenus responsables de toute perte de données survenues au moment du téléchargement des images sur le site web du concours ou au

moment de la compétition elle-même.

JURY

La composition du jury sera annoncée sur le site du Festival :

www.festival-galathea.com

Le jury est composé de personnalité du monde de l'image sous-marine.

Les décisions du jury seront sans appel dans tous les aspects de la compétition et ne pourront être contestées.

La voix du Président du jury sera prépondérante en cas de litige.

PRIX

Les prix seront remis aux gagnants en personne par le jury, le parrain, la marraine ou une autre personnalité.

Pour chaque catégorie et chaque prix il y aura 8 nominations.

LES PRIX POUR CHAQUE CATÉGORIE SONT :

- La Galathéa d'or, d'argent, de bronze
- Éventuellement, un prix spécial Patrimoine et le Coup de cœur du jury

Le lauréat titulaire d'un prix qui ne sera pas présent (ou représenté) lors de la cérémonie de la remise des prix, aura la possibilité de recevoir son trophée à son domicile contre remboursement.

DROITS DE PROPRIETE

Le producteur et l'auteur des œuvres en concours déclarent être propriétaires légitimes de tous les droits liés à l'œuvre présentée, y compris la musique, Ils déclarent disposer également des droits à l'image des personnes présentées dans l'œuvre en concours.

Le Festival ne peut en aucun cas être tenu pour responsable en cas de plainte d'ayant droit (Sacem, Scam, etc.). En cas de litige, seul le Tribunal de Toulon est compétent.

UTILISATION DES ŒUVRES PAR LE FESTIVAL

En s'inscrivant à la compétition, les participants conviennent que les vidéos soumises dans toutes les catégories peuvent être utilisées ou reproduites pour la couverture médiatique de cet événement et pour la promotion des compétitions futures dans tous les médias, y compris la télévision, Internet et autres médias.

Cette cession d'images aux médias pour la promotion du Festival ne pourra jamais aller au-delà de 2 minutes d'images par œuvres.

Les fichiers présentés en compétition resteront indéfiniment dans les archives du Festival.

IMPLICATION

Cette acceptation donne aux organisateurs, durant toute la durée du Festival, l'autorisation de projection en public des œuvres en concours, sans réclamation de droits d'auteur ni de rémunérations.

Les œuvres pourront être utilisées en projection publique lors des festivals futurs mais ne seront jamais utilisées en projection publique hors période des festivals.

Ni droits d'auteur, ni aucun autre type de rémunération ne pourront être réclamés pour la programmation et la projection du ou des films présentés au public pendant le ou les Festival(s), que ce soit en compétition ou hors compétition.

En signant le formulaire d'inscription officiel de la compétition, le producteur et l'auteur de l'œuvre acceptent les règles énoncées ci-dessus.

ORGANISATION

Le huitième Festival du monde sous-marin d'Hyères GALATHEA est réalisé en collaboration avec la ville d'Hyères, ainsi que de nombreux organismes publics et privés.

L'adresse du siège permanent de l'association GALATHEA est : 30, rue des Giroflées – 83400 Hyères

« Le Festival du monde sous-marin d'Hyères GALATHEA » est enregistré à l'I.N.P.I. sous le numéro national 16 4 312 342.